

# Bachelor of Science en sciences pharmaceutiques

## Première année propédeutique

(en vigueur depuis l'année académique 2021-2022)

Modules / enseignements	Périodes hebdo. / semestr.	Semestre	ECTS par module/ enseignement	Enseignant-e-s	Intervenant-e-s	Mode d'évaluation
<b>Module de chimie I</b>						
			<b>6 ECTS</b>			
Chimie générale I + Exercices	2 + 1	A	3	Prof. B. Therrien		Écrit, 1 heure
Chimie organique I + Exercices	2 + 1	A	3	Prof. R. Deschenaux		Écrit, 1 heure
<b>Module de chimie II</b>						
			<b>12 ECTS</b>			
Chimie organique II + Exercices	2 + 1	P	3	Prof. R. Deschenaux		Écrit, 1 heure
Chimie analytique + Exercices	2 + 1	P	3	Prof. S. Von Reuss		Écrit, 1 heure
TP de chimie (pharmacien-ne-s)	14 j	P	6	Prof. B. Therrien	Assist.	CC (non noté)
<b>Module propédeutique I</b>						
			<b>15 ECTS</b>			
Des molécules aux cellules	4	A	6	Prof. J. Vermeer	Prof. F. Kessler et Dr F. Longoni	Écrit, 2 heures
Physique générale I + Exercices	2 + 1	A	3	Prof. T. Südmeyer	Assist.	Écrit, 1 heure
Mathématiques générales + Exercices	2	A	3	Prof. M. Zuber		Écrit, 1 heure
Introduction à la statistique + Exercices	2	A	3	Prof. M. Zuber		Écrit, 1 heure
<b>Module propédeutique II</b>						
			<b>15 ECTS</b>			
Botanique systématique pharmaceutique I et II	2	A et P	6	Dr J. Kissling		Écrit, 2 heures
TP Botanique pharmaceutique	2	P	3	Dr J. Kissling	Assist.	CC (non noté)
Génétique médicale	2	P	3	Prof. G. Roeder		Écrit, 1 heure
Informatique (pour pharmacien-ne-s)	2	P	3	Dr L. Leonini		CC (non noté)
<b>Module de sciences pharmaceutiques</b>						
			<b>12 ECTS</b>			
Sciences pharmaceutiques I	4 + 2	A	6	EPSO - Lausanne (N.N.)		Écrit, 4 heures
Sciences pharmaceutiques II	4 + 2	P	6	EPSO - Lausanne (Prof. E. Allémann)		Écrit, 4 heures
<b>Total ECTS 1<sup>ère</sup> année en sciences pharmaceutiques</b>			<b>60 ECTS</b>			

# Bachelor of Science en sciences pharmaceutiques

## Première année propédeutique

(en vigueur depuis l'année académique 2021-2022)

### Abréviations et notes

assist. = assistant-e-s

A = semestre d'automne

P = semestre de printemps

TP = travaux pratiques

CC (non noté) = contrôle continu non noté, selon modalités fixées dans le descriptif de l'enseignement

CC (noté) = contrôle continu noté, selon modalités fixées dans le descriptif de l'enseignement

### Renseignements

Le responsable de cursus: Prof. **B. Therrien** (bruno.therrien@unine.ch)

**Pour toute précision réglementaire, consulter le site de la FS, [www.unine.ch/sciences](http://www.unine.ch/sciences) (voir le règlement d'études et d'examens ainsi qu'un résumé explicitant les points importants) ou le secrétariat de la Faculté.**

### Modalités d'évaluation des enseignements en FS en cas de session d'examens en ligne

En cas de session d'examens en ligne prévue par le Rectorat, la modalité d'évaluation stipulée par ce plan d'études pour chaque évaluation sera maintenue. L'éventuelle modalité en ligne sera donc prévue comme suit en FS :

Si la modalité standard est un examen **écrit** en session (1h, 2h ou 3h), la modalité en ligne sera représentée par un examen écrit en ligne de la même durée. Lorsque deux enseignements sont évalués de manière groupée, ils seront évalués de manière séparée en ligne. La durée de chaque évaluation sera calculée en fonction des crédits ECTS octroyés par chaque enseignement.

Lorsqu'un examen groupé est scindé pour la réalisation en ligne, un seul résultat sera notifié conformément à l'évaluation stipulée par le plan d'études.

Si la modalité standard est un examen **oral** (15, 20 ou 30 minutes), la modalité en ligne sera représentée par un examen oral en ligne de la même durée.

Si la modalité d'évaluation standard est un **contrôle continu** (noté ou non noté), la même modalité sera réalisée en cas d'une évaluation en ligne. Si nécessaire, la modalité sera adaptée à la situation en fonction des particularités décrites par les responsables dans le descriptif du cours en début du semestre concerné par l'enseignement.

Les évaluations dépendant d'autres facultés/universités restent soumises aux conditions et aux modalités prévues par ces instances et ne dépendent donc pas des modalités susmentionnées en FS.